



# LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES...

## C'EST QUOI ?

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

## LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES EN UN COUP D'ŒIL...



Ecole de Laurenan : CE1, CE2, CM1 et CM2

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h00 12h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h30 14h00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
14h00 15h00	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h00 16h15	Enseignement	TAP		Enseignement	TAP



## LA JOURNEE DU MERCREDI

TROIS POSSIBILITES !



L'enfant est récupéré par sa famille à **12h30**, un agent communal sera présent jusqu'à environ 12h45



L'enfant rentre chez lui par le car. Les horaires de la navette d'école à école et du ramassage scolaire à Laurenan seront connus à la rentrée.



L'enfant est pris en charge à 12h30 pour se rendre au centre aéré de Merdrignac. Une navette de car est prévue jusqu'à Merdrignac pour prendre son repas et pour passer l'après-midi au Centre Aéré. Il est précisé toutefois que sa famille pourra venir le récupérer après le repas ou à la fin de l'après-midi



## CE QUI CHANGE LES MARDIS ET LES VENDREDIS

### DEUX POSSIBILITES !

Les cours, sous la responsabilité de l'école, finissent à 15h00



Les enfants sont inscrits pour les activités TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et passent sous la responsabilité de la commune, jusqu'à 16h15.



Les enfants ne sont pas inscrits aux TAP et sont récupérés par la famille à 15h00.

## VOS INTERROGATIONS...



### QUI EST RESPONSABLE DE MON ENFANT ?

**Sur le temps d'enseignement** 9h00 - 12h30 et 14h00-16h15 (les lundis et les jeudis) ou 14h00-15h00 ( les mardis et les vendredis) : l'enseignant, le directeur de l'école.

**Sur le temps méridien** (12h30- 14h00) : les familles pour les enfants qui mangent chez eux, la commune pour ceux qui mangent à la cantine.

**Sur les TAP** (15h00-16h15) : la commune et les agents ou animateurs qui encadrent ces activités.



### QUI ENCADRE LES ACTIVITES ?

Des animateurs formés et compétents (agents ou intervenants extérieurs qualifiés ayant le BAFA ou autres diplômes, des éducateurs sportifs et culturels) employés par la commune ou la communauté de communes. La coordinatrice TAP est, Aurélie ROBLET, qui est qualifiée BAFD (aptitude de direction). Elle sera la référente des familles, des intervenants et de la municipalité.



### **QUEL EN SERA LE COUT ?**

C'est gratuit ! Nous avons travaillé à la proposition d'activités enrichissantes pour les enfants (voir le dossier TAP sur le projet éducatif et les activités proposées) tout en permettant par la gratuité un accès pour tous les enfants. C'est la Commune, aidée en partie par l'Etat, qui prend en charge le coût des intervenants TAP.



### **J'AI INSCRIT MON ENFANT A LA GARDERIE PERISCOLAIRE LE SOIR, QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ?**

Cela ne change rien au fonctionnement des années précédentes, les enfants seront pris en charge par le personnel de la garderie périscolaire. Ce service demeure payant aux conditions habituelles.

### **OU PUIS-JE ALLER CHERCHER MON ENFANT, ET A QUELLE HEURE ?**



**Vous ne pouvez aller le chercher qu'à l'école. Il ne sera pas accepté qu'un enfant soit récupéré directement sur le lieu d'activité TAP.**

